



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du contrôle budgétaire

2012/2016(BUD)

31.5.2012

AVIS

de la commission du contrôle budgétaire

à l'intention de la commission des budgets

sur le mandat pour le trilogue sur le projet de budget 2013
(2012/2016(BUD))

Rapporteur pour avis: Christofer Fjellner

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du contrôle budgétaire invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que l'Europe est confrontée à une grave crise économique, financière et budgétaire, et que tout doit être mis en œuvre afin d'utiliser le plus efficacement possible le budget de l'Union européenne dans la perspective d'une reprise économique;
- B. considérant que la création de croissance et d'emplois, notamment dans les PME et pour les jeunes, constitue l'un des défis majeurs eu égard aux difficultés actuelles;
- C. regrette que le Parlement européen n'ait jamais reçu de récapitulatif annuel de la part des États membres, conformément à l'article 44 de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (2006/C 139/01), signé conjointement par le Parlement européen, le Conseil et la Commission; demande à la Commission d'envoyer officiellement au Parlement européen les récapitulatifs annuels à partir de 2007;
- D. considérant que la perception de la TVA et des droits de douane a des répercussions immédiates tant sur l'économie des États membres que sur le budget de l'Union;
 - 1. rappelle que les engagements budgétaires restant à liquider sont des crédits d'engagement ouverts, mais non encore consommés et qu'ils proviennent essentiellement des programmes pluriannuels (par exemple cohésion) dont les engagements sont effectués lors des premières années de la période de programmation tandis que les paiements correspondants sont réalisés progressivement tout au long de la période de programmation;
 - 2. observe qu'un haut niveau d'engagements restant à liquider pourrait indiquer que, en raison de la crise économique, les États membres rencontrent des difficultés dans l'absorption des montants alloués;
 - 3. observe que la Cour des comptes de l'UE a constaté en 2010 que ces engagements restant à liquider avaient augmenté de presque 10 % pour atteindre 194 milliards d'EUR, ce qui représente presque trois ans de dépense au taux actuel (rapport annuel 2010, point 1.43);
 - 4. estime que la question des engagements restant à liquider doit être traitée de manière approfondie dans le budget 2013 et dans les négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel afin de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre aussi efficacement que possible;
 - 5. constate que plusieurs types de recettes ont différents effets indésirables, et invite la Commission à examiner les coûts d'opportunité de la perception des recettes fiscales pour chacune des sources de recettes.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	30.5.2012
Résultat du vote final	+: 20 -: 2 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Marta Andreasen, Jean-Pierre Audy, Inés Ayala Sender, Zigmantas Balčytis, Andrea Češková, Tamás Deutsch, Martin Ehrenhauser, Jens Geier, Ingeborg Gräßle, Cătălin Sorin Ivan, Iliana Ivanova, Jan Mulder, Eva Ortiz Vilella, Crescenzo Rivellini, Paul Rübig, Petri Sarvamaa, Theodoros Skylakakis, Bart Staes, Michael Theurer
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Zuzana Brzobohatá, Jorgo Chatzimarkakis, Derk Jan Eppink, Véronique Mathieu
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Joachim Zeller